Résilier les assurances, mutuelles connectées"...

Date : 14 octobre 2016

Bonjour à tous,

Comment ne pas réagir lorsqu'on lit des inepties pareilles :
"La santé connectée consiste en l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la santé de la population." !!

https://www.harmonie-mutuelle.fr/web/harmonie-mutuelle/guide-de-la-sante-connectee

Aussi, je viens d'écrire à ma mutuelle pour résilier mon contrat et vous propose d'en faire de même avec vos mutuelles, assurances qui cautionnent les objets connectés (et qui pour ces dernières, ne couvrent pas les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques!!).

https://www.macif.fr/web/site/offres/application_macif_mobile

Les rayonnements électromagnétiques, quels qu'ils soient, exercent une action thermique sur les organismes vivants et notamment sur l'homme. Nous sommes les consommateurs, c'est nous qui faisons l'offre et la demande. Allons-nous rester "moutons" sans rien dire ni faire et cautionner l'irradiation artificielle ? Pensons à nos enfants!!

Je vous propose d'utiliser ma lettre ci-dessous pour leur écrire, à personnaliser selon vos souhaits d'expressions.

Bonne journée! Annie

Bonjour,

Vous n'êtes pas sans savoir que les radiofréquences sont officiellement reconnues depuis le 31 mai 2011, comme cancérigènes possibles", par le centre international de recherche sur le cancer qui dépend de l'OMS.

Non plus que la santé de très nombreuses personnes en France et dans le monde est altérée par les champs électromagnétiques artificiels. Si ce n'est pas le cas, venez me rencontrer et je vous présenterai de nombreuses personnes dont la vie a basculé dans l'horreur à cause de ces champs électromagnétiques toujours plus puissants et présents.

Il m'est impossible sur cette lettre de relever toutes les remarques que j'ai pu me faire à la lecture du petit livret sur les objets connectés que vous envoyez à vos abonnés. Ni sur votre site où vous faîtes la promotion des objets qui se connectent aux tablettes et smartphones par bluetooth, par wifi.

Rien que cette phrase fait froid dans le dos : "Convaincue de l'utilité des objets connectés santé, Harmonie Mutuelle propose le Guide de la santé connectée.

Ne savez-vous donc pas que toutes les compagnies d'assurances mondiales se sont toutes désengagées vis-à-vis des risques liés à l'exposition aux champs élecromagnétiques artificels des technologies des télécommunications sans fil? Ci-joint un document.

Il suffit de lire les études de scientifiques (indépendants) pour comprendre qu'il est grave aujourd'hui de voir que des organismes de mutuelle de santé cautionnent "les objets connectés"...

En effet, de nombreuses études indépendantes publiées dans des revues à comité de lecture démontrent l'impact des champs électromagnétiques artificiels sur le vivant. Pour n'en citer que trois: le professeur Havas (Canada) a montré en double aveugle (Journal Européen d'Oncologie Vol.5, 2010) l'existence de l'électrohypersensibilité (EHS); une équipe grecque a par ailleurs prouvé que des régions cruciales du cerveau liées à la mémoire étaient impactées par les micro-ondes du portable et du sans fil de maison, ce qui pourrait expliquer les symptômes de l'electrohypersensibilité mais aussi l'augmentation des tumeurs du cerveau (Electromagn Biol Med. 2012 Jan 20).
Le 3 avril 2013, L'INERIS et l'UPJV identifient un effet biologique des champs électromagnétiques sur l'équilibre énergétique (vous trouverez facilement les détails de l'étude sur internet).

A se demander; combien votre partenariat vous rapportera? au détriment de la bonne santé de vos abonné(e)s...

Aussi pour toutes ces raisons, vous comprendrez que par cette lettre, je souhaite résilier mon contrat de mutuelle au 31 décembre 2016.

Vous comprendrez également que de la même façon que vous faites de la publicité pour les objets connectés, je vais transmettre cette lettre dans tout le réseau des associations et personnes électrosensibles pour qu'elles puissent à leur tour, ne pas cautionner votre partenariat par leurs adhésions.

Cordialement.